



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

AVIS DE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

La municipalité rappelle que par délibération du 02/11/2023 le Conseil Municipal a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de GILLEY en vue d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU « Creux Renard ».

Suite à la modification du projet (réduction de l'emprise de la zone pour tenir compte des retours des personnes publiques associées et des objectifs de modération de la consommation de l'espace), le dossier mis à la disposition de la population a été modifié.

Le dossier de concertation ainsi que l'évaluation environnementale et le résumé non technique, seront consultables **du 01/03/2024 au 26/04/2024** :

- En version informatique sur le site internet de la commune, rubrique Maire/Urbanisme (<https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336>), ainsi que sur l'espace concertation du cabinet DORGAT : <https://www.dorgat.fr/commune-de-gilley-modification-de-droit-commun-ndeg2>
- En version papier en mairie, les horaires de secrétariat évoluent également pour cause d'arrêt maladie du 28 mars au 18 avril 2024. Durant cette période, le secrétariat sera ouvert uniquement comme suit : Jeudi 28 mars 8h-12h / 14h-17h, Vendredi 29 mars 8h-12h / 14h-17h, Jeudi 4 avril 8h-12h / 14h-17h, Vendredi 5 avril 8h-12h / 14h-17h, Samedi 6 avril 9h-12h, Lundi 8 avril 8h-12h / 14h-17h, Vendredi 12 avril 8h-12h / 14h-17h, Lundi 15 avril 8h-12h / 14h-17h, Jeudi 18 avril 8h-12h / 14h-17h.

Nous vous invitons à consulter le dossier et à formuler vos remarques éventuelles sur le registre de concertation papier tenu à votre disposition en mairie, ou par courrier mail (à l'adresse mairie@gilley.fr) ou postal (1 place du général de Gaulle 25650 Gilley), avec la mention obligatoire suivante : **concertation sur la procédure de modification n°2 du PLU.**

Pour rappel, M. le Maire pourra répondre à vos remarques et questions éventuelles dans le cadre de deux permanences fixées en mairie le :

- **Vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 27 mars 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 18 avril 2024 de 9h00 à 12h00**

À compter du 26/04/2024, la concertation sera close et le maire en dressera le bilan avant de le présenter devant le conseil municipal qui en délibèrera. Par la suite, le dossier éventuellement modifié pour prendre en compte les remarques émises, sera soumis à enquête publique. Vous en serez tenus informés en temps utiles.

